

La mobilité européenne et internationale des jeunes : enjeux et dispositifs

Instrument de politique éducative, d'insertion professionnelle et sociale et de coopération internationale, la mobilité à l'international constitue un champ stratégique de l'action publique en direction de la jeunesse. Reconnue par les pouvoirs publics pour ses effets positifs, elle gagne en importance dans les politiques d'éducation et de jeunesse tout en étant de plus en plus plébiscitée par les jeunes, qui sont nombreux à la considérer comme une expérience incontournable dans leur parcours d'insertion.

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DES JEUNES : UN ENJEU DES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis les années 1990, la France, comme l'Union européenne (UE) a fait de la mobilité des jeunes un axe important des politiques d'éducation et de jeunesse. La mobilité concerne tous les niveaux d'action publique – du national/régional à l'europpéen – et une diversité d'acteurs qui élaborent et mettent en œuvre des programmes, ou encore informent et accompagnent les jeunes dans la construction de leur projet : administrations publiques, collectivités territoriales, établissements scolaires, associations, opérateurs de la mobilité (cf. tableau), entreprises, etc. Deux catégories de mobilité sont généralement distinguées. La première est la mobilité dite « non formelle ». Elle s'inscrit dans une logique d'engagement et de citoyenneté (volontariat, bénévolat...) et vise entre autres l'éveil à la solidarité internationale, la compréhension interculturelle ou encore à favoriser la capacité d'agir des jeunes. La seconde correspond à la mobilité dite « formelle » ou « apprenante ». Elle consiste à se rendre dans un pays à des « fins d'éducation et de formation » (stage, études secondaires, enseignement supérieur). Certains opérateurs proposent les deux types de mobilité. Le séjour à l'international est de plus en plus conçu comme un moyen de renforcer l'employabilité des jeunes et de faciliter leur intégration sur le marché du travail.

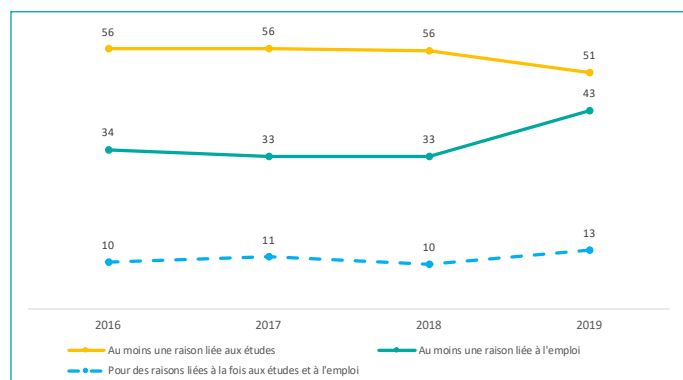
En 2019, selon le baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 16 % des jeunes de 18 à 30 ans sont partis à l'étranger au cours des cinq dernières années pour une période d'au moins 15 jours consécutifs (hors vacances), un taux en légère baisse par rapport à l'année précédente (20 %), mais comparable à celui de 2017 (15 %) et de 2016 (14 %).

Parmi les jeunes ayant eu une expérience de mobilité internationale sur les quatre éditions du baromètre DJEPVA sur la jeunesse (de 2016 à 2019), 55 % sont partis dans le cadre d'études/formation (mobilité formelle), 36 % pour des raisons professionnelles et seulement 10 % dans le cadre d'un bénévolat/volontariat (mobilité non formelle) – ces catégories n'étant pas exclusives.

La mobilité internationale est marquée par des inégalités d'accès persistantes. Selon les données collectées par la DJEPVA/INJEP auprès des opérateurs de la mobilité internationale des jeunes, les femmes sont

graphique

Part des jeunes justifiant leur expérience de mobilité internationale par leur parcours d'études et/ou d'emploi (en %)



Source : INJEP-CREDOC, Baromètres DJEPVA sur la jeunesse 2016 à 2019.

Note de lecture : en 2019, 51 % des jeunes ayant séjourné plus de 15 jours à l'étranger (hors vacances) justifient cette expérience par au moins un motif lié aux études.

plus présentes dans les dispositifs de mobilité internationale (56 % des départs en 2018) alors que selon le baromètre, le séjour à l'étranger est plus fréquent chez les hommes (21 % contre 11 % des femmes) qui privilégieraient peut-être des mobilités hors dispositifs. Les habitants des grandes villes sont également plus nombreux à partir en mobilité selon le baromètre (18 % en unités urbaines de plus de 200 000 habitants, 21 % en Île-de-France contre 12 % des jeunes ruraux) tout comme les plus diplômés (22 % des détenteurs d'un bac + 4, 23 % d'un bac + 5) – même si, grâce aux politiques inclusives menées, les non-bacheliers partent désormais davantage (18 %) que les bacheliers ou plus (14 %) – et les plus engagés dans des activités de volontariat (un quart des adhérents aux associations et un tiers des bénévoles réguliers).

Les politiques publiques visent à accroître et faciliter l'accès à la mobilité internationale des jeunes. Pour répondre à ce double objectif, depuis 2013, les normes législatives et réglementaires françaises ont évolué pour encourager et encadrer davantage la mobilité internationale. Afin de promouvoir la mobilité, outre [Europass](#), le nouveau portail pour se former

en Europe, des outils d'information ([Portail Découvrir le monde](#)) et de reconnaissance des « acquis » de la mobilité ont été développés par la Commission européenne, les ministères en charge de l'éducation et de la jeunesse, des opérateurs publics et des associations du champ de la jeunesse. Il en résulte que de plus en plus de jeunes bénéficient d'une reconnaissance des acquis d'expérience : de 52 % en 2016 à 59 % en 2019, selon le baromètre. De même, des mécanismes de coordination et de gouvernance ont été mis en place, notamment un comité national dédié à la mobilité et décliné à l'échelle régionale. Dans ce cadre, la DJEPVA/INJEP réalise un travail régulier de collecte, d'analyse et de production de statistiques publiques auprès de l'ensemble des contributeurs à la mobilité internationale en vue de mieux appréhender leur action. La démocratisation de la mobilité est également un enjeu pour les opérateurs qui se sont fixé pour objectif d'augmenter la participation des jeunes « ayant moins d'opportunités¹ ».

PROGRAMMES ET DISPOSITIFS DE MOBILITÉ DES JEUNES

Les programmes de mobilité internationale – formelle, non formelle ou hybride – sont très divers, nous en présentons ici quelques-uns, tous ne pouvant être évoqués, en particulier ceux proposés par les collectivités territoriales.

Le **programme européen Erasmus+** constitue le plus important programme de mobilité au monde et le premier en France en termes de mobilité à l'étranger en 2018 (voir tableau). Il vise à développer les mobilités européennes à tout âge et tout niveau d'études sous la forme de séjours individuels ou collectifs, dans un établissement d'enseignement partenaire, ou encore en stage dans une entreprise, un organisme public ou au sein d'une association (mobilité apprenante/formelle). Le volet jeunesse d'Erasmus + (mobilité non formelle) permet aux jeunes de participer collectivement à des échanges de courte durée avec principalement des pays de l'UE autour d'un thème (environnement, culture, sport, etc.). D'autres actions de mobilité s'adressent plus spécifiquement aux professionnels de la jeunesse. Le **programme européen du Corps européen de solidarité**, qui succède depuis 2018 au service volontaire européen, vise quant à lui à renforcer la cohésion sociale et la solidarité en Europe, en permettant aux jeunes de se porter volontaires pour des projets d'intérêt général (aide alimentaire, accueils des réfugiés, protection de l'environnement, etc.).

Au niveau bilatéral, l'**Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)** est une organisation internationale de coopération créée par le traité de l'Élysée en 1963. Il soutient, conçoit et développe des programmes d'échanges entre les jeunes des deux pays (échanges scolaires et universitaires, professionnels, etc.). L'**Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)** propose quant à lui des programmes de mobilité à visée professionnelle (stages, missions) et citoyenne (service civique, missions d'échanges sur des thèmes d'intérêt général) entre la France et le Québec.

Par ailleurs, les **volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES)** reposent sur la coopération entre des associations, des opérateurs publics du volontariat et l'État. Le ministère en charge des affaires étrangères encadre et soutient le **volontariat de solidarité internationale (VSI)**, qui permet à des jeunes majeurs de s'engager dans des missions d'intérêt général de 12 mois minimum. D'autres programmes sont dédiés à des collectifs de jeunes, tels les **chantiers de jeunes** et les programmes du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), **Jeunesse, solidarité internationale (JSI)** qui soutient des projets

1. Dits les « JAMO » – terminologie de l'UE pour désigner les jeunes en situation de handicap, issus d'un milieu social défavorisé ou d'une région moins dynamique.

interculturels et de solidarité internationale collectifs de courte durée ou **Ville, vie, vacances/Solidarité internationale (VVV/SI)** adressé aux jeunes éloignés de la mobilité internationale. Enfin, l'**engagement de service civique à l'international**, encadré par l'Agence du service civique, permet d'effectuer des missions d'intérêt général partout dans le monde. Pour les VIES, les pays asiatiques et africains sont les destinations privilégiées (presque la moitié des jeunes sont partis au Maroc dans le cadre du VVV/SI).

tableau

Effectifs de jeunes ayant réalisé une mobilité en 2018 par programme ou opérateur

Mobilité apprenante/formelle et développement professionnel	
Volet Éducation et Formation d'Erasmus+	65 373
ProTandem	997
Enseignement agricole	26 307
Mobilité apprenante, non formelle et développement professionnel	
OFAJ – Ensemble des programmes	45 711
OFQJ – Ensemble des programmes	2 872
Mobilité non formelle (engagée et volontaire)	
Volet Jeunesse d'Erasmus+	3 503 (p)
Jeunesse, solidarité internationale (JSI) et Ville, vie, vacances/Solidarité internationale (VVV/SI)	1 099
Chantiers de bénévoles	1 973
Volontariats dans le cadre d'échanges internationaux	392
Volontariat de solidarité internationale (VSI)	623
Engagement de service civique à l'international (SC)	1 239
Développement professionnel	
Volontariat international en entreprise (VIE) ou en administration (VIA)	16 510
Assistants de français - France Éducation International	1 224
Enseignants - France Éducation International	109
Personnels et enseignants (volet éducation et formation d'Erasmus+)	12 112

Source : Recensement des séjours auprès des opérateurs de la mobilité internationale des jeunes, DJEPVA/INJEP, www.staterasmus.fr

Champ : départs à l'étranger sur l'année civile des jeunes français âgés de 18 ans ou moins (pour l'enseignement agricole, année scolaire 2017/2018).

Note : les données peuvent comporter des doublons, un jeune pouvant participer à plusieurs dispositifs simultanément.

(p) Données provisoires : correspond aux dossiers finalisés pour l'AEFJS, septembre 2020.

Cédric Zimmer, chargé d'études (INJEP) et Janaïna Paisley, chargée de mission politiques de jeunesse, DJEPVA

POUR ALLER PLUS LOIN

■ CRÉDOC, Baillet J., Brice Mansencal L., Datsenko R., Hoibian S., Maes C., 2019, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019*, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude [en ligne](#).

■ *Les notes de l'Observatoire Erasmus+* [en ligne](#).

■ Robert A., 2020, *Séjours à l'étranger en cours d'études et conditions d'insertion des jeunes. Analyse de l'enquête Génération 2013*, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude [en ligne](#).

■ Talleu C., 2017, « L'action publique en faveur de la mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel », *Cahiers de l'action*, n° 49, 2017, p. 19-23 [en ligne](#).

■ Tableau listant les caractéristiques des principaux dispositifs/opérateurs de la mobilité internationale des jeunes, sur le site de l'INJEP, en document annexé à cette fiche.